

les *Acta S. S.* de 1910, en modifiant cette prescription d'unir l'oraison du Saint-Sacrement à celle du *Te Deum*, elle demanda expressément qu'on la chantât avant le *Tantum ergo*. Ce nouveau texte est du 22 mai 1912 et a été publié dans les revues (*Ami du Clergé*, 1912, page 620) et dans les *Acta S. S.* de 1912.

Il n'y a donc plus d'exception et tous les morceaux, comme toutes les oraisons, au salut, doivent être chantés avant celle du *Tantum ergo*. Par suite l'oraison du Saint-Sacrement doit, dans tous les cas, depuis 1912, être chantée seule.

J. S.

COURS DE MUSIQUE SACREE

Le mardi 26 novembre, à 8 heures du soir, s'ouvriront à l'Université Laval les cours de l'Ecole de musique sacrée (*Schola cantorum*). On y enseignera, comme par le passé, le solfège et la notation grégorienne (théorie, exercices de chant, ensemble et chœurs). Des professeurs expérimentés, M. l'abbé A. Pineault et M. Noël Charbonneau, sont chargés des cours. Ceux-ci ont trois degrés: élémentaire (1ère année ou du lundi soir); intermédiaire (2ème année ou du vendredi soir); supérieur (3ème année ou du mardi soir). Les élèves seront groupés par sélection et recevront après leurs années de cours un diplôme universitaire s'ils subissent avec succès les examens. Ils auront à verser la somme de \$2.00 pour l'inscription; les cours sont gratuits. Ils auront droit d'admission à toutes les auditions, séances, concerts, conférences de l'Ecole. Ils prendront part aussi à l'exécution des programmes. Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal engage fortement MM. les curés à communiquer cette note à leur maître de chapelle et à faire en sorte d'envoyer au moins deux de leurs chantres à l'Université. Il y va du succès de la cause grégorienne.

(Communiqué officiel).